Charte de mécénat de la Fondation La main à la pâte



# Charte de mécénat de la Fondation La main à la pâte

## **PRÉAMBULE**

La Fondation La main à la pâte est une fondation de coopération scientifique créée en octobre 2011 par l'Académie des sciences, l'Ecole normale supérieure de Paris et l'Ecole normale supérieure de Lyon. A ce titre, elle est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique.

La Fondation *La main à la pâte* est donc habilitée à recevoir toutes formes de dons, de legs et de mécénats émanant d'organisations ou de particuliers et ouvrant droit aux avantages fiscaux prévus par la législation française.

Cette charte constitue le document de référence précisant le dispositif de mécénat de la Fondation *La main à la pâte*. Y sont rappelés la nature des activités et le cadre éthique et déontologique qui guident ses relations avec les partenaires privés.

### MISSIONS DE LA FONDATION LA MAIN À LA PÂTE

La Fondation La main à la pâte agit aux côtés des enseignants et des élèves pour promouvoir une pratique active des sciences et de la technologie en classe, et transmettre ainsi le goût des sciences dès le plus jeune âge.

### Nous veillons à :

- → Transmettre aux élèves le plaisir d'apprendre et d'exercer son raisonnement ;
- → Accompagner et former les professeurs ;
- → Fédérer tout un écosystème au service de l'enseignement des sciences et de la technologie.

Notre vision de la science pour l'école et le collège repose sur un enseignement des sciences en classe qui s'appuie lui-même sur :

UNE SCIENCE VIVANTE, c'est-à-dire une science et une technologie réalistes, attrayantes et contemporaines, qui mettent en valeur les nouvelles connaissances, au plus proche des méthodes et pratiques scientifiques qui les produisent. Et qui permettent de susciter le goût de la science et de ses applications, voire des vocations, pour que les élèves s'orientent vers les métiers scientifiques et techniques de demain.

# POUR LA FONDATION LA MAIN À LA PÂTE, LE MÉCÉNAT CONSTITUE :

- Une démarche d'ouverture des partenaires aux enjeux éducatifs et sociétaux portés par la Fondation *La main à la pâte* et de partage de sa vision.
- Une démarche généreuse et philanthropique au service des bénéficiaires des projets soutenus, dénuée d'intérêt financier et n'appelant pas de contrepartie à dimension commerciale ou promotionnelle pour le mécène.
- Un cadre de partenariat basé sur la confiance et le respect mutuels permettant de co-construire des actions et des relations s'inscrivant dans la durée.
- Une opportunité pour les partenaires de renforcer leur démarche de responsabilité sociétale et leur action philanthropique dans le champ de l'éducation.
- 5 Un dispositif pouvant s'articuler autour des trois grandes formes reconnues du mécénat :
  - LE DON FINANCIER, par l'apport d'un montant en numéraire,
  - LE MÉCÉNAT EN NATURE, par le don ou la mise à disposition de biens ou de services,
  - LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES, par la mise à disposition de collaborateurs durant leur temps de travail et sur une période donnée.

UNE SCIENCE POUR TOUS, c'est-à-dire une science ancrée dans l'environnement proche des enfants et des jeunes, leur quotidien, mais aussi en phase avec leurs aptitudes propres, leurs talents et leur personnalité. Elle doit être accessible à tous, notamment aux élèves en difficulté et à besoins éducatifs particuliers. Elle est porteuse de sens et contribue à développer l'intelligence, la sensibilité et l'épanouissement individuel et collectif de tous les enfants dans une démarche d'inclusion.

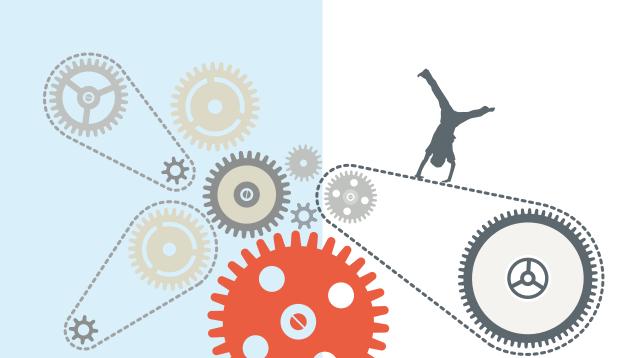
UNE SCIENCE POUR VIVRE ENSEMBLE, c'est-à-dire une science en prise avec les enjeux et questions de société actuels (santé, développement durable...), et qui développe la pensée rationnelle et critique, ainsi que la rigueur, constitutives de la démarche scientifique; sans oublier les aptitudes nécessaires à l'argumentation, au respect mutuel et au vivre ensemble, toutes déterminantes dans le parcours de l'élève en tant que futur citoyen.



# PRINCIPES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

Outre le respect strict, d'une part, des conditions de la législation afférente à son statut de fondation de coopération scientifique, d'autre part, de la procédure de validation de l'ensemble des conventions partenariales par son conseil d'administration, la Fondation a défini les principes suivants qui régissent l'acceptation de contributions de mécènes à ses actions.

- → Les relations de mécénat entre une entreprise privée, une fondation ou un donateur particulier et la Fondation La main à la pâte n'altèrent pas la liberté d'expression et d'action de celle-ci. Ainsi, les dispositifs et productions de la Fondation La main à la pâte ne sont pas définis, limités ou modifiés par les mécènes. Notamment, les contenus pédagogiques produits sont validés sur la base des connaissances scientifiques établies et faisant l'objet d'un consensus.
- → La Fondation La main à la pâte, indépendamment de la nature des soutiens obtenus, tant publics que privés, s'engage à produire des ressources éducatives et des formations gratuites pour les enseignants.
- → Le nom et les marques du mécène ne peuvent pas être utilisés au sein de la classe sur des supports destinés aux élèves.
- → La Fondation s'interdit d'avantager un mécène qui serait en passe de devenir son fournisseur ou son prestataire par rapport à d'autres opérateurs.



# LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA FONDATION *LA MAIN À LA PÂTE* ET DE SES PARTENAIRES MÉCÈNES

### **CADRE DE RESPONSABILITÉS**

### La Fondation La main à la pâte :

- → S'engage à mener à bien les actions partenariales dans le respect de sa mission et du cadre éthique et déontologique défini dans cette charte.
- → A une obligation de moyens et non de résultats.
- → Affecte le mécénat aux activités établies dans le cadre du partenariat et dans le cas d'un changement nécessaire échange au préalable avec le mécène.
- → Veille à l'application de la règlementation relative au dispositif de mécénat (fiscale, comptable, de protection des données à caractère personnel...).
- → Informe le mécène de l'évolution et des résultats du projet, ainsi que des difficultés éventuellement rencontrées.

### Le mécène :

- → Respecte les principes éthiques et déontologiques de la Fondation *La main à la pâte*, son indépendance, ses choix stratégiques, ses projets et son expertise.
- → Apporte un soutien à la Fondation La main à la pâte dans le cadre règlementaire du dispositif de mécénat, notamment le respect du principe de la « disproportion marquée » entre les éventuelles contreparties attendues et le montant du don.
- → Accepte la participation d'autres mécènes et ne peut formuler d'exclusivité dans ses relations avec la Fondation La main à la pâte.

### La Fondation et le mécène :

- → Accompagnent les collaborateurs impliqués dans une éventuelle mission de mécénat de compétences au bénéfice de la Fondation La main à la pâte.
- → S'informent mutuellement de tout changement majeur (nouvelle gouvernance, liquidation, revente...) pouvant impacter la mise en œuvre des actions prévues dans la convention de mécénat ou le respect des principes de la présente charte.

### **CADRE DE COMMUNICATION**

- → La Fondation La main à la pâte valorise, dans le respect des principes éthiques et déontologiques édictés ci-dessus, le mécène comme partie prenante et soutien du projet (par son nom et son logo), sauf si ce dernier ne le souhaite pas.
- → Le mécène s'interdit toute publicité et toute promotion de ses produits et services à travers les actions de la Fondation *La main à la pâte*.
- → La Fondation La main à la pâte et le mécène s'engagent à garder confidentielle toute information jugée comme telle par les parties.





POUR L'ÉDUCATION À LA SCIENCE

43 rue de Rennes 75006 Paris, France

TEL +33 (0)1 85 08 71 79

E-MAIL partenariat@fondation-lamap.org

SITE fondation-lamap.org







